



Date de dépôt : 29 octobre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite de Louise Trottet : Adaptation des écoles au
réchauffement climatique

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

L'été 2025 s'est une fois de plus révélé exceptionnellement caniculaire, et ce qui était exceptionnel tend malheureusement de plus en plus à se transformer en règle.

Face à cette réalité, les élèves de nos établissements scolaires semblent soumis à des conditions de rafraîchissement hétérogènes. Ainsi, dans bien des cycles d'orientation, il semblerait que les salles de classe soient dépourvues de ventilateurs, sans parler de ventilation centrale, alors que le lundi 25 août dernier, une semaine après la rentrée scolaire, a encore vu le thermomètre frôler les 30 degrés.

Cette réalité interroge, surtout lorsqu'on sait l'impact de la chaleur sur la santé comme sur les performances scolaires. Les ventilateurs sont un moyen bon marché, peu énergivore et reconnu pour aider à baisser la température corporelle même par fortes chaleurs.

Vu ce qui précède, ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Quel est le plan d'investissements prévu pour adapter les locaux scolaires à la chaleur ces prochaines années, alors que les canicules commencent de plus en plus tôt pour se terminer de plus en plus tard?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage pleinement la préoccupation exprimée par la présente question écrite ordinaire, tant sur le plan de la santé que sur celui des performances scolaires des élèves, et souhaite détailler les mesures engagées et planifiées à cet égard. Le Conseil d'Etat rappelle toutefois que l'Etat de Genève ne s'occupe pas de la réalisation des bâtiments scolaires du degré primaire qui sont du ressort des communes.

1. Stratégie générale et cadre légal

L'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique constitue un enjeu prioritaire pour l'office cantonal des bâtiments (OCBA). Dans le cadre des nouvelles constructions et des rénovations globales, un concept énergétique et un concept environnemental sont systématiquement élaborés et rendus obligatoires. Ces concepts intègrent notamment l'analyse des risques de surchauffe estivale, tant dans la conception des bâtiments (stratégie du chaud et stratégie du froid) que dans le choix des matériaux et des installations techniques.

La rénovation des bâtiments existants, en particulier des écoles, constitue la mesure la plus efficace et durable pour lutter contre la surchauffe. A ce titre, la loi 13210, adoptée le 24 mars 2023, prévoit un budget de 1 000 000 000 de francs destiné à accélérer la rénovation des bâtiments de l'Etat de Genève sous gestion de l'OCBA, en mettant l'accent sur la performance énergétique et la durabilité.

2. Projets en cours pour limiter la surchauffe estivale

Depuis 2023, l'OCBA, l'office de l'urbanisme (OU) et l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) collaborent au projet RE-Création, visant à requalifier les préaux et cours d'école afin d'améliorer le confort des élèves durant les périodes de forte chaleur. Les mesures étudiées et mises en œuvre comprennent :

- La plantation d'arbres pour augmenter le taux de canopée et fournir de l'ombre dans les cours et préaux.
- La désimperméabilisation des sols (dégrappage du goudron) pour réduire l'effet de chaleur et améliorer la gestion des eaux.
- La végétalisation des toitures lorsque la structure le permet, contribuant à abaisser la température ambiante des salles attenantes.

Parallèlement, des études sont menées sur des bâtiments scolaires afin d'identifier des solutions techniques permettant de mieux gérer la surchauffe estivale :

- Installation de systèmes d'ouvertures nocturnes automatiques pour évacuer la chaleur accumulée pendant la journée et des fermetures automatisées pendant la journée pour conserver la fraîcheur.
- Expérimentation de ventilateurs à faible consommation énergétique, avec la mise en place, dès l'été prochain, de projets pilotes dans certaines classes sélectionnées au sein de différents types de bâtiments (cycles d'orientation, collèges, etc.).

Les retours de ces projets pilotes permettront d'élaborer un catalogue de solutions adaptées aux différents types de bâtiments scolaires, en vue d'un déploiement progressif et ciblé à l'échelle cantonale.

3. Perspectives et plan d'investissement

Le Conseil d'Etat réaffirme son engagement à poursuivre et intensifier les investissements dans l'adaptation des bâtiments scolaires à la chaleur, dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de rénovation et des projets spécifiques de confort thermique. Les actions combinent à la fois des mesures structurelles (rénovation, végétalisation, requalification des cours) et des solutions techniques expérimentales (ventilation nocturne, ventilateurs, climatisation passive), afin de garantir un confort optimal et durable pour tous les élèves, tout en limitant l'impact énergétique.

Le Conseil d'Etat continuera de suivre attentivement l'évolution des températures et des besoins des établissements scolaires, afin d'adapter le plan d'investissement et les mesures d'aménagement en conséquence.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ